

Questions contemporaines

LE DROIT À LA VILLE

Justifications, apports, manifestations et portées

Le droit à la ville a été créé par un philosophe et sociologue français, Henri Lefebvre, en 1968, afin de répondre aux maux des sociétés urbaines, notamment marquées par l'exclusion, des logements indignes, l'absence de lieux conviviaux et d'espaces verts et par un défaut de participation. Cette notion entend faire face à ces fléaux en s'attaquant aux causes qui ont conduit à ces villes qui n'ont désormais de ville que le nom. Inspirée des idées d'Henri Lefebvre, mais aussi des riches apports de la société civile et des chercheurs de par le monde, la présente analyse met en lumière la dimension sociale des droits humains. Elle souligne également l'exigence de participation des habitants dans le façonnement de leur ville. Cet ouvrage aborde en outre une difficulté majeure à laquelle le droit à la ville est confronté : se faire accepter au sein du droit positif, sans perdre sa force politique. Ce concept doit donc lutter contre une certaine vision du droit, afin de gagner la nature juridique qu'il convoite.

Marine Lamare a effectué un Master 1 en droit international et européen à l'Université de Vilnius, puis un Master 2 en théorie et pratique des droits de l'Homme à l'Université Pierre-Mendès-France de Grenoble.

En couverture : *Grenoble by night #1*, photographie de Ghislain Mary (CC), 2014.

ISBN : 978-2-343-05548-0

30 €



L'Harmattan

Marine Lamare

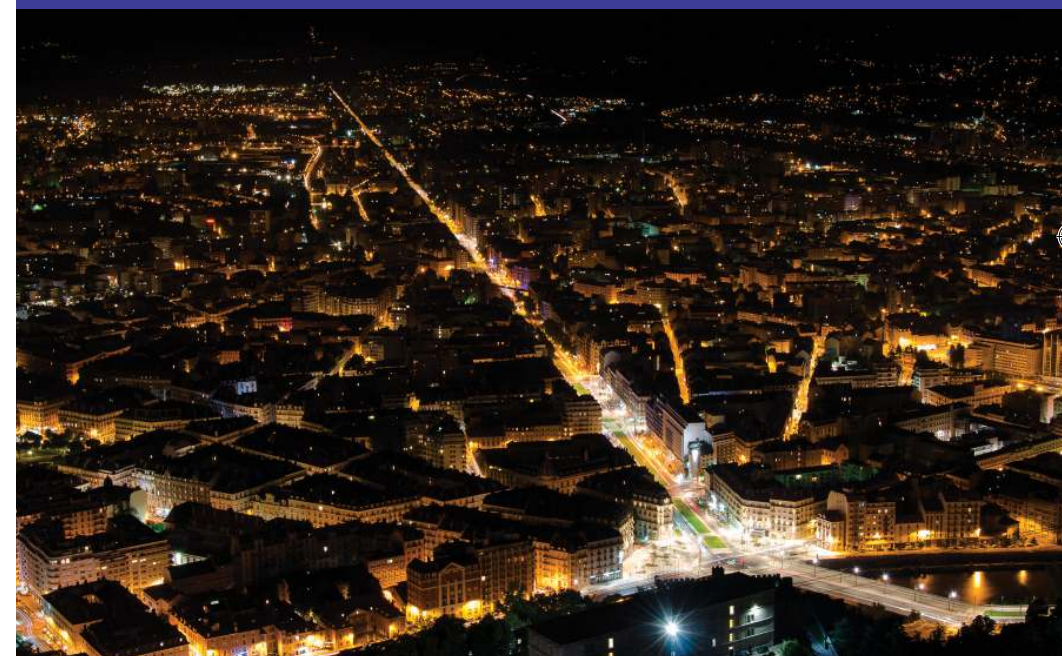
LE DROIT À LA VILLE

Marine Lamare

Questions contemporaines

LE DROIT À LA VILLE

Justifications, apports,
manifestations et portées



Questions contemporaines

Préface de Fabien Girard

Série Questions urbaines